



Arrondissement de Waremme

COMMUNE DE 4350

**REMICOURT**

Rue Nouvelle Percée, n°5

Tél. : 019/54.40.34

Fax : 019/54.93.38

C.C.B. : 091-0004440-07

C.C.P. : 000-0019674-80

**ARRÊTÉ DU BOURGMESTRE  
DÉLIMITANT UNE ZONE DE  
SÉCURITÉ AUTOUR D'UN  
MARRONNIER MALADE  
MENAÇANT DE TOMBER,  
PLACE MARCEL HICTER A  
MOMALLE.**

**LE BOURGMESTRE,**

Vu la nouvelle loi communale, notamment les articles 133 alinéa 2 et 135 §2 ;

Considérant que les communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics ;

Considérant qu'un premier effondrement d'une branche maîtresse du marronnier dont il est question survenu la nuit de 05/12/2019 au 06/12/2019 place Marcel Hicter à Momalle, a déjà provoqué quelques dégâts matériels.

Considérant qu'il a pu être constaté par le service des Travaux que d'autres branches sont susceptibles de tomber à leur tour, de façon imminente, du fait de la maladie de cet arbre ;

Considérant que les grands vents et les intempéries augmentent le risque de chute des branches ;

Considérant que la situation crée un risque important pour la sécurité publique et, particulièrement, pour toute personne se trouvant ou circulant sous la ramure du marronnier ;

Considérant qu'il appartient au Bourgmestre de prendre les mesures nécessaires afin de remédier à ce danger pour la sécurité et la tranquillité du quartier ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** –Un périmètre de sécurité sera délimité sous la ramure du marronnier malade, et un chemin sécurisé et balisé par des barrières Nadar pour accéder au cimetière et à l'église sera aménagé.

**Article 2** – Il est strictement interdit de déambuler de s'arrêter ou de stationner à l'intérieur du périmètre de sécurité, sous quelque prétexte que ce soit, et ce jusqu' à ce que l'abattage de l'arbre malade soit entièrement terminé et les déchets en résultant complètement évacués.

Le Bourgmestre,

T. MISSAIRE

